



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

LABELLISATION DES ECOLES DE TRIATHLON 2019

Présentation du dispositif

❖ VERS UN NOUVEAU DISPOSITIF

Avec le dispositif précédent, le club faisait le choix de postuler à l'obtention d'un label bien identifié (une, deux ou trois étoiles). Pour obtenir la labellisation, la structure devait satisfaire à un ensemble de critères structurels et sportifs. Toutefois, cela ne lui permettait pas de compenser des faiblesses dans certains domaines par des points forts par ailleurs identifiés.

L'évolution de la labellisation des écoles de triathlon a pour objectif de valoriser la structuration des clubs au regard d'un certain nombre de critères.

Ce qui change, c'est le principe d'accès à la labellisation. Le club ne postule plus à un label identifié une, deux ou trois étoiles. Il obtiendra désormais un label en fonction des éléments renseignés et identifiés dans la base de données Espace tri 2.0.

La labellisation reste toutefois une démarche volontariste du club, premier témoin de son engagement envers la formation des jeunes.

Le dispositif s'appuie sur un principe d'attribution de points au regard de critères (items) offrant une lecture claire de la situation du club. Un système permettant de valoriser les points forts et ainsi de prendre en considération la particularité d'organisation et de fonctionnement de chaque structure.

La labellisation s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des clubs dans leur structuration et leur développement. Les éléments recueillis et traités dans l'Espace Tri 2.0 permettent d'établir une fiche de synthèse regroupant les points forts et les faiblesses et ainsi d'envisager des pistes d'amélioration pour la structure, dans un contexte qui lui appartient.

Le club dispose alors d'un outil d'auto-évaluation qui va lui permettre de se situer au niveau national.

Vous pourrez accéder à la demande de labellisation des écoles de triathlon par le biais de l'espace tri 2.0 à partir du mois de juin.

❖ CRITERES DE LABELLISATION

La labellisation s'organise autour de 5 critères :

1. Structuration de l'école de triathlon ;
2. Equipe pédagogique ;
3. Jeunes (*correspondant aux effectifs*);
4. Vie sportive ;
5. Démarche d'enseignement.

Les critères 2, 4 et 5 font l'objet d'une validation par le Conseiller Technique de Ligue (CTL).

1. Structuration de l'école de triathlon

Les informations demandées via le questionnaire donnent un premier aperçu de l'organisation de l'école de triathlon.

Basé sur du déclaratif, cet item n'attribue pas de points. Néanmoins il doit obligatoirement être renseigné par le club.

2. Equipe pédagogique

Les informations demandées via le questionnaire visent à identifier l'ensemble des éducateurs et des éducatrices licencié.e.s dans le club et **intervenant de façon effective** au sein de l'école de triathlon. En fonction du niveau de qualification, l'éducateur ou l'éducatrice apportera un certain nombre de points.

GRILLE DE POINTS	
DIPLÔMES	POINTS
Assistant fédéral, Module jeune, BEESAN, BPJEPS AAN	5 pts
BF 5	10 pts
BF 4	30 pts
BF 3, BPJEPS + UCC Triathlon	40 pts
DEJEPS « Mention Triathlon »	50 pts
Autre diplôme	Pour information
CRITÈRES DE BONIFICATION	BONUS
Ratio Educateurs/Nombre de jeunes > ou = 12,5% (1 pour 8)	10 pts
Ratio Educatrices/Educateurs > ou = 30%	10 pts
Club professionnalisé	20 pts

3. Jeunes

Les données relatives à ce critère sont directement issues de l'Espace tri 2.0. Les points attribués viennent valoriser un public cible et la dynamique de groupe au sein du club.

GRILLE DE POINTS	
1 licencié.e jeune	1 pt
CRITÈRES DE BONIFICATION	BONUS
Nombre de mini poussins à benjamins > ou = 20	10 pts
% de féminines > ou = 40%	10 pts

4. Vie sportive

Les données relatives à ce critère sont issues partiellement de l'Espace tri 2.0. Les points attribués témoignent du dynamisme associatif, de l'accompagnement du jeune triathlète dans sa pratique (découverte, loisir, compétitive) et de l'implication du club vis-à-vis des dispositifs fédéraux dédiés aux jeunes.

Pour la partie « organisation », le club renseigne les informations concernant les épreuves organisées durant la saison sportive (1^{er} janvier au 31 décembre). Il est à noter qu'une limite de 8 épreuves jeunes est fixée dans la prise en compte des points. Cette partie fait l'objet d'une validation par la ligue régionale.

GRILLE DE POINTS	
ORGANISATION	POINTS
Epreuve jeune	5 pts
CLASS TRIATHLON	
1 résultat complet validé	1 pt
COMPÉTITIONS DU CHALLENGE NATIONAL JEUNES	
1 participation à la ½ finale du CF Triathlon	2 pts
1 participation au CF d'Aquathlon ou de Duathlon	3 pts
1 participation au CF de Triathlon	4 pts
CRITÈRES DE BONIFICATION	
Taux de tests au Class Triathlon > ou = 60%	10 pts
Taux de participation à la ½ finale du CF Triathlon > ou = 60%	10pts

5. Démarche d'enseignement

Ce critère se compose d'une partie à compléter sous la forme d'un questionnaire qui permet d'en savoir plus sur les modalités d'organisation pédagogique de l'école de triathlon et d'une partie relative à la certification EFT (école Française de triathlon) des jeunes composant l'école de triathlon, donnant lieu à l'attribution de points.

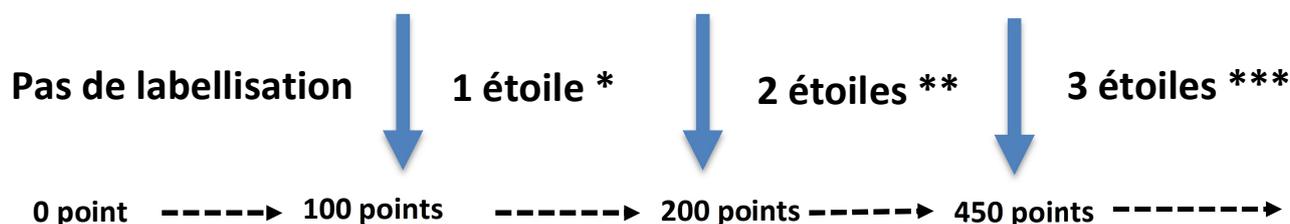
GRILLE DE POINTS	
QUESTIONNAIRE	Pour information
CERTIFICATION EFT	POINTS
1 jeune certifié	1 pt
CRITÈRES DE BONIFICATION	BONUS
Taux de jeunes certifiés EFT > ou = 60%	10 pts

❖ NIVEAU DE LABELLISATION

Le nouveau dispositif s'organise autour de 3 niveaux de labellisation qui tiennent partiellement compte de l'architecture précédente. En effet, les écoles de triathlon trois étoiles labellisées en 2018 ne sont plus considérées sur le même niveau d'exigence dans cette nouvelle organisation. Pour autant elles peuvent demander une labellisation.

Investis dans une démarche plus engageante, les clubs labellisés trois étoiles en 2018 sont amenés à être rebaptisés. Leur identification se fera par l'intermédiaire d'une réponse à un cahier des charges et se distinguera de la labellisation des écoles de triathlon.

En fonction du total de nombre de points récoltés à l'issue de la demande de labellisation le club se verra attribuer un nombre d'étoiles selon la répartition suivante :



❖ CALENDRIER DE LABELLISATION

	Dates de début	De fin
Saison sportive	1 ^{er} janvier	31 décembre
Période de prise en compte des épreuves	1 ^{er} janvier	31 décembre
Période de saisie et d'enregistrement des données	1 ^{er} janvier	31 août
Période de régulation pour les CTL	1 ^{er} septembre	14 septembre
Période de labellisation	15 septembre	22 septembre

❖ VALORISATION DES NIVEAUX DE LABELLISATION

- Les clubs labellisés 1 étoile

Pour tout nouveau licencié jeune des catégories mini-poussin à benjamin => un passeport + un lot de 5 bracelets de couleurs.

Le matériel est envoyé par la fédération aux ligues en fonction de la règle établie ci-dessus, à la charge des ligues de distribuer le matériel aux clubs.

- Les clubs labellisés 2 étoiles

Idem que les clubs labellisés 1 étoile

+ prise en charge à une hauteur maximale de 50% du coût pédagogique d'un BF4 formé dans l'année, limité à une personne par club. Cette valorisation fait l'objet d'une enveloppe financière définie, le pourcentage de remboursement dépendra du nombre de demande.

- Les clubs labellisés 3 étoiles

Idem que les clubs labellisés 1 étoile et 2 étoiles

+ un bon achat de 100 € à faire valoir sur le catalogue fédéral

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre Jérémie GARRIC : 01 49 46 13 53 / jgarric@fftri.com